
Lettre du représentant Mallarmé, en mission dans les départements de la Meuse et Moselle, qui fait passer le tableau des dons des citoyens des faubourgs de Verdun et de la commune de Ligny, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794)

François René Auguste Mallarmé

Citer ce document / Cite this document :

Mallarmé François René Auguste. Lettre du représentant Mallarmé, en mission dans les départements de la Meuse et Moselle, qui fait passer le tableau des dons des citoyens des faubourgs de Verdun et de la commune de Ligny, lors de la séance du 18 ventôse an II (8 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 201-202;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30469_t1_0201_0000_9

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Pour copie conforme : CAGE (secrét.), SIRJEAN (secrét.).

[Le repr. Châles, au distr. de Lille, Lille 16 pluv. II] (1).

Citoyens, vos collègues, actuellement à Paris, interpellés par le Président de la Convention s'ils avoient des griefs à articuler contre moi, ont répondu *négativement*.

Je vous interpelle, sur les lieux de déclarer à la face de vos concitoyens, si dans l'imprimé ci-joint, il y a des faits susceptibles de dénégations ou de modifications. S. et F.

Signé : CHÂLES.

Pour copie conforme : CAGE (secrét.), SIRJEAN (secrét.).

[Adresse du repr. Châles « indignement calomnié » à la tribune de la Convention nationale dans la séance du 12 pluv. II. Lille, 16 pluv. II] (2)

« Frères et Amis,

Vous avez dû frémir d'indignation, en lisant, dans les journaux hier, les atroces et absurdes calomnies qu'on s'est permis de vomir contre moi, à la Convention nationale. J'ai dû m'empres- ser de donner à mes calomniateurs un démenti solennel. Je l'ai fait par le *Courrier d'Orléans*. Mais c'est à vous, braves Lillois, qu'il appartient de me *démentir*, si je trahis la vérité, et de *m'accuser*, si j'ai commis des crimes. Je vous interpelle donc, au nom du salut public, et pour l'honneur de la représentation nationale, de déclarer hautement tout ce que vous savez sur mon compte. Ce ne sont point des éloges que je mendie : c'est le témoignage de la vérité, que tout homme d'honneur ne peut refuser à l'Accusé qui l'invoque.

1^o Est-il vrai qu'à la journée de Wervick, où j'ai eu la jambe gauche fracturée par un boulet de 7, je me sois lâchement retiré sous un moulin ? Parlez, braves défenseurs de la Patrie, qui formiez la colonne commandée par *Dumesnil* : dites si je ne marchois pas à votre tête, décoré du panache et de l'écharpe tricolores. Dites si je n'ai pas, comme vous, bravé pendant plus d'un quart d'heure le feu le plus terrible... Renversé de cheval, et couvert de mon sang, qu'ai-je fait, qu'ai-je dit, tandis que l'ennemi continuait à diriger ses batteries vers le point où j'étois ?...

2^o Est-il vrai que depuis le 13 septembre dernier, quelqu'un d'entre-vous m'ait rencontré dans les rues de Lille, et hors de la chambre où je couche ? Voulant, il y a deux jours (c'est-à-dire postérieurement à la déclaration faite à la Convention par mes calomniateurs) essayer mes forces et me préparer au voyage, j'ai hasardé quelques pas dans la rue. Ça été ma première et mon unique promenade.

3^o Est-il vrai que ma présence à Lille ait été la cause ou le prétexte du moindre trouble, du plus léger mouvement?... Que j'aie, directement ou indirectement, favorisé les Egoïstes, les Aristocrates, les Modérés, les Accapareurs,

etc., etc., que j'ai contrarié, en aucune manière, les mesures révolutionnaires prises par les Représentans mes Collègues, ou par des Autorités constituées... que je me sois opposé à l'exécution de la Loi du *Maximum*, etc., etc ?

4^o Est-il vrai qu'on m'ait vu, depuis que je suis à Lille, dans les fêtes et les orgies ? Plus d'une fois, j'en conviens, le voisinage de la maison que j'habite a retenti des chants patriotiques d'un petit nombre de sans-culottes, qui viennent égayer ma solitude, et me distraire dans mes douleurs. Je crois, avec le *Cousin Jacques*, que *l'ami de l'égalité, qui est sans façon, loyal, sincère, et qui n'as pas de reproche à se faire, est toujours l'ami de la gaieté*.

5^o Est-il vrai que les représentans *Saint-Just* et *Lebas* aient été forcés de changer de logement, par la difficulté qu'il y a de vivre et de fraterniser avec moi ? N'est-ce pas sous les yeux du public que le représentant *Guiot* a délogé deux jours avant leur arrivée ?

6^o Enfin, Frères et Amis, que la Société populaire, que les Autorités constituées, que les Fonctionnaires publics, et que tous et chacun des citoyens examinent scrupuleusement ma conduite, avant et depuis le départ de mon Collègue *Ispré*. Je provoque sur mes actions, mes discours et mes écrits, la censure la plus rigide. Je veux ne devoir ma justification qu'à la force de la vérité, de l'innocence et du patriotisme.

Je termine cette interpellation fraternelle, par l'expression de ma reconnaissance pour les honneurs civiques dont vous m'avez comblé, et le vif intérêt que vous ne cessez de prendre, depuis cinq mois, à ma douloureuse situation.

CHÂLES (1).

50

Le citoyen *Jalbert*, ci-devant procureur-syndic de la commune de Saint-Chély, annonce qu'il est dépositaire de deux sommes d'argent; l'une de 2,512 liv. 10 s., à lui remise par le général *Laferrière*, à l'époque de son arrestation et de sa traduction à Paris; l'autre, de 54 liv. 12 s. en numéraire, déposée dans les mains par l'adjudant-général *Levray*, commandant l'armée de la Lozère, lequel l'avoit trouvée sur des brigands de la suite de l'infame *Charrier*. Il demande à être autorisé à verser ces sommes à la trésorerie nationale.

Renvoyé au comité des finances (2).

51

Mallarmé, représentant du peuple dans les départements de la Meuse et de la Moselle, fait passer le tableau des citoyens de *Regret*, *Glorieux* et *Jardin-Fontaine*, fauxbourgs de la com-

(1) C. 294, pl. 981, p. 8. Cette lettre a été transmise par le distr. de Lille à la Conv. le 18 vent. II, ainsi que l'adresse imprimée qui l'accompagnait.

(2) AF^{II} 154, pl. 1246, p. 26 (Imprimé).

(1) Ce texte est suivi de la copie d'une lettre à *Couthon*, et d'un extrait de la lettre adressée par *Châles* à la Conv. nat., datée de Lille le 15 pluviôse II. Cette lettre ne semble pas avoir été lue en séance publique.

(2) P.V., XXXIII, 117. B⁴ⁿ, 22 vent. (suppl^t).

mune de Verdun, qui ont fait don à la patrie de la portion qui leur étoit due dans l'indemnité décrétée en faveur de ceux qui auroient souffert de l'invasion de l'ennemi sur le territoire de la République. Ces remises montent à 46,723 liv. 17 s. 8 d

Mention honorable des dons et insertion de la lettre, ainsi que du tableau, au bulletin.

Le même représentant envoie l'état des dons patriotiques faits, tant en argent qu'en effets, par les citoyens de Ligny, département de la Meuse, pour les défenseurs de la patrie. Ils consistent en 110 paires de souliers, 80 chemises, 47 pantalons, 40 paires de guêtres, 21 chemises, 23 paires de bas, 2 capottes, 5 habits uniformes, 3 vestes, 4 culottes, un chapeau et 2,410 liv. 10 s. en assignats.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Metz, 13 vent. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Je t'adresse, citoyen-collègue, un état des dons patriotiques faits tant en argent qu'en effets par les citoyens de la commune de Ligny, département de la Meuse, pour les défenseurs de la Patrie.

Je te prie de vouloir bien en faire part à la Convention nationale, et en demander l'insertion au Bulletin.

Salut et fraternité. »

MALLARMÉ.

[Etat des dons. Comm. de Ligny, 7 vent. II].

Le 5 août 1792 en assignats : 2410 l. 10 s. (distribués tant aux volontaires qu'à leur famille indigente). Non compris la nourriture, et l'entretien de plusieurs enfans que différens particuliers ont pris à leur charge.

Les 27 et 28 février 1793, il fut fait une collecte qui produisit la somme de 1854 l. 8 s., dont le total de : 4264 l. 18 s. fut employé à payer :

Savoir : 110 paires de souliers, 80 chemises, 47 pantalons, 40 paires de guêtres, 21 chemises, 23 paires de bas, 2 capotes, 5 habits uniformes, 3 vestes, 4 culottes, 1 chapeau ; tous lesquels objets ont été conduits et déposés au district, qui en a donné décharge à la municipalité, desquels dons la commune désire connoître l'employ.

Dans les premiers jours de Nivôse il a été donné par la commune de Ligny, plus de 100 l. pesant de charpies qui ont été de suite envoyées au district avec 45 draps de lits, 54 chemises supportées, et quantité d'autres vieux linges du poid de 235 livres.

Dans le courant du même mois de Nivôse, il a été fait don par les citoyens de Ligny de : 240 chemises neuves, 86 paires de bas, 53 pantalons, 5 paires de guêtres, 1 habit, 1 veste, 2 culottes, 1 redingotte, 3 chapeaux 1 bonnet de laine, 3 mouchoirs de poche, 22 couvertes de laine.

En outre, la commune de Ligny a été une des premières du département qui ait envoyé à l'administration toute l'argenterie de ses églises, montant pour cette troisième fois seu-

(1) P.V., XXXIII, 117-118. B^m, 22 vent. (suppl^t).

(2) C. 293, pl. 968, p. 27, 28, 32, 33, 34.

lement à 90 marcs, ainsi que tous les ornemens somptueux dont se servaient les prêtres.

Dans le courant de pluviôse, la Société populaire de la même commune a fait don de deux chasseurs à cheval, montés, équipés et armés à ses frais.

Enfin la ditte commune de Ligny, sur la représentation de deux commissaires envoyés par les citoyens Lacoste et Baudot représentants du peuple pour nous faire le tableau du dénument de nos frères d'armes, et par son dévouement habitué, on a ouvert un registre pour recevoir les dons des bons citoyens de la commune, et dans le jour les dons faits, tant en bas, souliers, que pantalons, et chemises montent à la plus basse estimation, à la somme de 2 000 l.

E. FIGUÈRE (off. munic.), PETITPAIN (off. munic.), SCHNETZ (off. mun.), MÜEL (off. mun.), LEDOS (off. mun.), CHOPPIN (off. mun.).

[Metz, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.].

« Je te prie, Citoyen collègue, de mettre sous les yeux de la Convention nationale la lettre et le tableau cy-joint. Il importe de publier les actes civiques, je te serai redevable de veiller à ce que les secrétaires insèrent dedans le procès-verbal et dans le bulletin cet objet. Salut et fraternité ».

MALLARMÉ.

[Metz, 15 vent. II. Au présid. de la Conv.]

Je t'adresse ci-joint, citoyen collègue, le tableau des citoyens de Regret, Glorieux et Jardin-Fontaine, faubourgs de la commune de Verdun, qui ont fait don à la Patrie des indemnités qui leur revenoit pour l'invasion de l'ennemi sur le territoire de la République en exécution des décrets de la Convention nationale.

Ce don patriotique se porte à 46.723 l. 17 s. 8 d.

Déjà leurs concitoyens du faubourg du Pavé de la commune de Verdun ont fait une pareille remise. La Convention nationale l'a consigné honorablement dans son procès-verbal et dans le bulletin.

Je demande la même mention civique pour les citoyens des faubourgs de Regret, Glorieux et Jardin-Fontaine.

Le républicanisme de ces citoyens est au plus haut degré, 200 habitants de cette commune ont imité ces quatre faubourgs, bientôt je vous ferai passer l'état de leurs sacrifices.

Tout cède à l'impulsion des vertus républicaines. Je prévien la Convention nationale que la Commune de Verdun renferme un grand nombre de patriotes prêts à tout sacrifier pour leur Patrie. S. et F. ».

MALLARMÉ.

[Etat des dons. Verdun, 12 vent. II].

Noms des c ^{ns}	Dons faits à la Rép.
Antoine Mautrotté	26 l. 5 s. 2 d.
Nicolas Roland	16 l. 13 s.
Joseph Roger	71 l. 6 s. 8 d.
Louis Humbert	69 l. 9 s.
Nicolas Bernard Le Gardeur.	155 l. 17 s. 6 d.
Antoine Pargou	10970 l. » s. » d.
Jean Amant Le Gardeur	259 l. 4 s. 9 d.
Sébastien Le Gardeur	223 l. 17 s. 2 d.
Jacques Guérin	40 l. 12 s. 9 d.